

**CAHIER DES CHARGES**  
**DU MARCHE PUBLIC DE**  
**FOURNITURES**  
**AYANT POUR OBJET**  
**"ACHAT D'UN CAMION POUR LE SERVICE**  
**TECHNIQUE"**

**PROCÉDURE OUVERTE**

**Pouvoir adjudicateur**  
**Ville de Beaumont**

**Auteur de projet**  
**Ville de Beaumont, Laurence Stassin**  
**Grand-Place, 11 à 6500 Beaumont**

**Table des matières**

<b>I. DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES .....</b>	<b>4</b>
I.1 DESCRIPTION DU MARCHÉ .....	4
I.2 IDENTITÉ DE L'ADJUDICATEUR .....	4
I.3 PROCÉDURE DE PASSATION .....	4
I.4 FIXATION DES PRIX.....	4
I.5 MOTIFS D'EXCLUSION ET SÉLECTION QUALITATIVE .....	4
I.6 FORME ET CONTENU DES OFFRES.....	5
I.7 DÉPÔT DES OFFRES.....	6
I.8 OUVERTURE DES OFFRES.....	6
I.9 DÉLAI DE VALIDITÉ .....	7
I.10 CRITÈRES D'ATTRIBUTION.....	7
I.11 VARIANTES .....	7
I.12 OPTIONS.....	7
I.13 CHOIX DE L'OFFRE .....	7
<b>II. DISPOSITIONS CONTRACTUELLES .....</b>	<b>9</b>
II.1 FONCTIONNAIRE DIRIGEANT .....	9
II.2 SOUS-TRAITANTS.....	9
II.3 ASSURANCES .....	10
II.4 CAUTIONNEMENT .....	10
II.5 CLAUSE DE RÉEXAMEN : RÉVISIONS DE PRIX.....	10
II.6 DÉLAI DE LIVRAISON.....	10
II.7 DÉLAI DE PAIEMENT.....	10
II.8 DÉLAI DE GARANTIE.....	11
II.9 RÉCEPTION PROVISOIRE .....	11
II.10 RÉCEPTION DÉFINITIVE.....	11
II.11 RESSORTISSANTS D'UN PAYS TIERS EN SÉJOUR ILLÉGAL .....	11
II.12 RÉMUNÉRATION DUE À SES TRAVAILLEURS .....	12
<b>III. DESCRIPTION DES EXIGENCES TECHNIQUES.....</b>	<b>13</b>
<b>ANNEXE A: FORMULAIRE D'OFFRE.....</b>	<b>17</b>

**Pour toute information concernant le présent cahier des charges, contacter**

Nom : Service Technique  
Adresse : Rue Jean-Leroy, 1 à 6500 BEAUMONT  
Personne de contact : Monsieur Philippe Savels  
Téléphone : 0479/958.637  
E-mail : [philippe.savels@gmail.com](mailto:philippe.savels@gmail.com)

**Cellule Marchés Publics**

Personne de contact : Mademoiselle Alysson Dropsy  
Adresse : Grand-Place, 11 à 6500 Beaumont  
Téléphone : 071/654.286  
Fax : 071/797.047  
E-mail : [alysson.dropsy@beaumont.be](mailto:alysson.dropsy@beaumont.be)

**Auteur de projet**

Nom : Ville de Beaumont  
Adresse : Grand-Place, 11 à 6500 Beaumont  
Personne de contact : Madame Laurence Stassin  
Téléphone : 071/654.286  
Fax : 071/797.047  
E-mail : [alysson.dropsy@beaumont.be](mailto:alysson.dropsy@beaumont.be)

**Réglementation en vigueur**

1. Loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics et ses modifications ultérieures.
2. Arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques, et ses modifications ultérieures.
3. Arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics, et ses modifications ultérieures.
4. Loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions, et ses modifications ultérieures.
5. Règlement général pour la protection du travail (RGPT), Loi sur le bien-être et Code du bien-être au travail.
6. Loi du 11 février 2013 prévoyant des sanctions et des mesures à l'encontre des employeurs de ressortissants de pays tiers en séjour illégal.

**Dérogations, précisions et commentaires****Article 25 de l'arrêté royal du 14 janvier 2013**

Aucun cautionnement n'est exigé alors qu'il est légalement obligatoire. Justification : pour les marchés de fournitures et de services dont le délai d'exécution ne dépasse pas quarante-cinq jours.

## I. Dispositions administratives

Cette première partie se rapporte à la réglementation relative à la passation d'un marché public jusqu'à la désignation de l'adjudicataire.

Les dispositions contenues dans cette partie se rapportent à la loi du 17 juin 2016 et à l'arrêté royal du 18 avril 2017 et leurs modifications ultérieures.

### I.1 Description du marché

**Objet des fournitures** : Achat d'un camion pour le Service Technique.

**Lieu de livraison** : Service Technique, rue Jean Leroy 1 à 6500 Beaumont

### I.2 Identité de l'adjudicateur

Ville de Beaumont  
Grand-Place, 11  
6500 Beaumont

### I.3 Procédure de passation

Le marché est passé par procédure ouverte.

### I.4 Fixation des prix

Le présent marché consiste en un marché à prix global.

Le marché à prix global est celui dans lequel un prix forfaitaire couvre l'ensemble des prestations du marché ou de chacun des postes.

### I.5 Motifs d'exclusion et sélection qualitative

Le formulaire d'offre doit être accompagné des pièces suivantes :

**Situation juridique du soumissionnaire (motifs d'exclusion)**

\* Par le seul fait de participer à la procédure de passation du marché, le soumissionnaire atteste qu'il ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion visés aux articles 67 à 69 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics.

Les attestations relatives à la TVA et à l'ONSS seront vérifiées par le pouvoir adjudicateur via l'application Digiflow.

\* Un extrait du casier judiciaire ou un document équivalent dont il résulte que le soumissionnaire :

- n'a pas fait l'objet d'une condamnation pour participation à une organisation criminelle, corruption, fraude, terrorisme ou blanchiment de capitaux ;
- n'est pas en état de faillite ou de liquidation ;
- n'a pas fait l'aveu de sa faillite et ne fait pas l'objet d'une procédure de liquidation, de réorganisation

judiciaire ;

- n'a pas fait l'objet d'une condamnation pour tout délit affectant sa moralité professionnelle.

**Capacité économique et financière du soumissionnaire (critères de sélection)**

N°	Critères de sélection	Exigences minimales
1	Les états financiers ou les extraits d'états financiers, dans le cas où la publication d'états financiers est prescrite par la législation du pays dans lequel l'opérateur économique est établi.	400.000,00€

**Capacité technique et professionnelle du soumissionnaire (critères de sélection)**

Néant

---

## I.6 Forme et contenu des offres

Le soumissionnaire établit son offre en français et complète l'inventaire sur le modèle annexé au cahier des charges le cas échéant. Si le soumissionnaire établit son offre sur d'autres documents que le formulaire prévu, il supporte l'entière responsabilité de la parfaite concordance entre les documents qu'il a utilisés et le formulaire.

Tous les documents établis ou complétés par le soumissionnaire ou son mandataire sont datés et signés par celui-ci.

Lorsque l'offre est signée par un mandataire, celui-ci mentionne clairement son (ses) mandant(s). Le mandataire joint à l'offre l'acte authentique ou sous seing privé qui lui accorde ses pouvoirs ou une copie de la procuration.

Toutes ratures, surcharges et mentions complémentaires ou modificatives, tant dans l'offre que dans ses annexes, qui seraient de nature à influencer les conditions essentielles du marché, telles que les prix, les délais, les conditions techniques, doivent également être signées par le soumissionnaire ou son mandataire.

Les prix doivent toujours être exprimés en euro.

---

## I.7 Dépôt des offres

L'offre est établie sur papier et est glissée sous pli définitivement scellé mentionnant la date de la séance d'ouverture et le numéro du cahier des charges (A.D. Camion 2019) ou l'objet du marché. Elle est envoyée par service postal ou remise par porteur.

En cas d'envoi par service postal, ce pli définitivement scellé est glissé dans une seconde enveloppe fermée portant clairement la mention " OFFRE A.D. Camion 2019 ".

L'ensemble est envoyé à :

Ville de Beaumont  
Cellule marchés publics  
Mademoiselle Alysson Dropsy  
Grand-Place, 11  
6500 Beaumont

Le porteur remet l'offre à Mademoiselle Alysson Dropsy personnellement ou à un collègue du bureau (Etage : entre-deux).

Toute offre doit parvenir au président de séance avant qu'il ne déclare la séance ouverte.

Quelle qu'en soit la cause, les offres parvenues tardivement auprès du président sont refusées ou conservées sans être ouvertes.

Toutefois, une telle offre est acceptée pour autant que le pouvoir adjudicateur n'ait pas encore conclu le marché et que l'offre ait été envoyée par recommandé, au plus tard le quatrième jour précédant la date de l'ouverture des offres.

Le pouvoir adjudicateur a choisi de ne pas faire usage des moyens de communication électroniques (E-Tendering) et d'appliquer la mesure transitoire prévue à l'article 129 de l'arrête royal du 18 avril 2017.

Par l'introduction d'une offre, les soumissionnaires acceptent sans condition le contenu du cahier des charges et des autres documents relatifs au marché, ainsi que le respect de la procédure de passation telle que décrite dans le cahier des charges et acceptent d'être liés par ces dispositions.

Lorsqu'un soumissionnaire formule une objection à ce sujet, il doit communiquer les raisons de cette objection au pouvoir adjudicateur par écrit et par courrier recommandé dans les 7 jours calendrier après la réception du cahier des charges. Lorsque le soumissionnaire découvre des erreurs ou des omissions dans les documents du marché, telles qu'elles rendent impossible l'établissement de son prix ou la comparaison des offres, il les signale immédiatement par écrit, et ce, au plus tard 10 jours avant la date et l'heure limites d'introduction des offres.

---

## I.8 Ouverture des offres

L'ouverture des offres se passe en séance publique.

Lieu : Voir l'avis de marché.

Date : Voir l'avis de marché.

---

## I.9 Délai de validité

Le soumissionnaire reste lié par son offre pendant un délai de 120 jours calendrier, à compter de la date limite de réception des offres.

---

## I.10 Critères d'attribution

Le prix est l'unique critère d'attribution. Le pouvoir adjudicateur choisit l'offre économiquement la plus avantageuse, déterminée sur la base du prix.

---

## I.11 Variantes

Il est interdit de proposer des variantes libres.  
Aucune variante exigée ou autorisée n'est prévue.

---

## I.12 Options

Option autorisée :

### **lame de déneigement.**

Lame de déneigement en acier avec bord d'attaque en caoutchouc.  
Largeur minimum de 270 cm.  
Hauteur minimum de 80 cm.  
Inclus plaque DIN correspondant à celle du camion et unité de contrôle électro hydraulique.  
Inclinaison gauche/droite de la lame par vérin.  
Boîtier de commande à placer dans la cabine.  
Feux de gabarit de la lame.  
Pieds de dépose.  
Couleur RAL2011.  
Garantie de 2 ans.

Il est interdit de proposer des options libres.

---

## I.13 Choix de l'offre

Le pouvoir adjudicateur choisit l'offre économiquement la plus avantageuse, déterminée sur la base du prix.

Par la présentation de son offre, le soumissionnaire accepte toutes les clauses du Cahier des Charges et renonce à toutes les autres conditions. Si le pouvoir adjudicateur constate, lors de l'analyse des offres, que le soumissionnaire a ajouté des conditions qui rendent l'offre imprécise ou si le soumissionnaire émet des réserves quant aux conditions du Cahier des Charges, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de considérer l'offre comme substantiellement irrégulière.

Le pouvoir adjudicateur rectifie les erreurs dans les opérations arithmétiques et les erreurs purement matérielles dans les offres, sans que sa responsabilité soit engagée pour les erreurs qui n'auraient pas

été décelées. Pour ce faire il peut, dans le délai qu'il détermine, inviter le soumissionnaire à préciser et à compléter la teneur de son offre sans la modifier, afin de rechercher l'intention réelle.



## II. Dispositions contractuelles

Cette deuxième partie fixe la procédure relative à l'exécution du marché.  
Pour autant qu'il n'y soit pas dérogé, l'arrêté royal du 14 janvier 2013 et ses modifications ultérieures établissant les règles générales d'exécution des marchés publics est d'application.

### II.1 Fonctionnaire dirigeant

Le collège communal est le fonctionnaire dirigeant du marché conformément aux dispositions du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

En application des dispositions de l'article L1222-4 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le collège communal est le seul organe compétent habilité à contrôler l'exécution du marché.

Le collège communal est représenté par :

Noms : Madame Laurence Stassin (Directrice Générale) et Monsieur Bruno Lambert (Bourgmestre)  
Adresse : Ville de Beaumont, Grand-Place, 11 à 6500 Beaumont  
Téléphone : 071/654.286  
Fax : 071/797.047  
E-mail : alysson.dropsy@beaumont.be

Le surveillant des fournitures :

Nom : Monsieur Philippe Savels  
Adresse : Service Technique, rue Jean Leroy 1 à 6500 Beaumont  
Téléphone : 0479/958.637  
E-mail : philippe.savels@gmail.com

### II.2 Sous-traitants

Le soumissionnaire peut faire valoir les capacités de sous-traitants ou d'autres entités. Dans ce cas, il joint à son offre les documents utiles desquels ressort l'engagement de ces sous-traitants ou entités de mettre les moyens nécessaires à la disposition du soumissionnaire.

L'adjudicataire est tenu de travailler avec ces sous-traitants désignés lors de l'exécution du marché. Le recours à d'autres sous-traitants est soumis à l'accord préalable du pouvoir adjudicateur.

L'adjudicataire demeure responsable envers le pouvoir adjudicateur lorsqu'il confie tout ou partie de ses engagements à des sous-traitants.

Le pouvoir adjudicateur ne lie aucun lien contractuel avec ces sous-traitants.

Ces sous-traitants ne peuvent se trouver dans un des cas d'exclusion visés à l'article 67 de la loi du 17 juin 2016, hormis le cas où l'entrepreneur, le fournisseur ou le prestataire de services concerné, conformément à l'article 70 de la loi, démontre vis-à-vis de l'adjudicateur avoir pris les mesures suffisantes afin de prouver sa fiabilité.

---

## II.3 Assurances

L'adjudicataire contracte les assurances couvrant sa responsabilité en matière d'accidents de travail et sa responsabilité civile vis-à-vis des tiers lors de l'exécution du marché.

Dans un délai de trente jours à compter de la conclusion du marché, l'adjudicataire justifie qu'il a souscrit ces contrats d'assurances, au moyen d'une attestation établissant l'étendue de la responsabilité garantie requise par les documents du marché.

A tout moment durant l'exécution du marché, l'adjudicataire produit cette attestation, dans un délai de quinze jours à compter de la réception de la demande du pouvoir adjudicateur.

---

## II.4 Cautionnement

Aucun cautionnement ne sera exigé pour ce marché.

### **Article 25 de l'arrêté royal du 14 janvier 2013**

Aucun cautionnement n'est exigé alors qu'il est légalement obligatoire. Justification : pour les marchés de fournitures et de services dont le délai d'exécution ne dépasse pas quarante-cinq jours.

---

## II.5 Clause de réexamen : Révisions de prix

Il n'y a pas de révision des prix pour ce marché.

---

## II.6 Délai de livraison

Le délai de livraison choisi par le pouvoir adjudicateur est de 1 mois à dater de la notification.

---

## II.7 Délai de paiement

Le pouvoir adjudicateur dispose d'un délai de vérification de 30 jours calendrier à compter de la date de livraison pour procéder aux formalités de réception. Ce délai prend cours le lendemain de l'arrivée des fournitures à destination, pour autant que le pouvoir adjudicateur soit en possession du bordereau ou de la facture.

Le paiement du montant dû au fournisseur est effectué dans les 30 jours calendrier à compter de la date de fin de la vérification, pour autant que le pouvoir adjudicateur soit, en même temps, en possession de la facture régulièrement établie ainsi que des autres documents éventuellement exigés. Ladite facture vaut déclaration de créance.

---

## II.8 Délai de garantie

Le délai de garantie pour ces fournitures est de 24 mois calendrier minimum.

Le délai de garantie prend cours à compter de la date de réception provisoire au lieu de livraison.

---

## II.9 Réception provisoire

A l'expiration du délai de vérification, il est selon le cas dressé un procès-verbal de réception provisoire ou de refus de réception.

---

## II.10 Réception définitive

La réception définitive a lieu à l'expiration du délai de garantie. Elle est implicite lorsque la fourniture n'a pas donné lieu à réclamation pendant ce délai. Lorsque la fourniture a donné lieu à réclamation pendant le délai de garantie, un procès-verbal de réception ou de refus de réception définitive est établi dans les quinze jours précédant l'expiration dudit délai.

---

## II.11 Ressortissants d'un pays tiers en séjour illégal

Lorsque l'adjudicataire ou sous-traitant reçoit copie de la notification visée à l'article 49/2, alinéa 4, du Code pénal social, dans laquelle il est informé qu'il occupe en Belgique un ou plusieurs ressortissants d'un pays tiers en séjour illégal, cet adjudicataire ou sous-traitant s'abstient, avec effet immédiat, de se rendre encore au lieu d'exécution du marché ou de poursuivre l'exécution du marché, et ce jusqu'à ce que l'autorité adjudicatrice donne un ordre contraire.

Il en va de même lorsque l'adjudicataire ou sous-traitant est informé :

- soit par l'adjudicataire ou par l'autorité adjudicatrice selon le cas de ce qu'ils ont reçu la notification, visée à l'article 49/2, alinéas 1er et 2, du Code pénal social, concernant cette entreprise ;
- soit via l'affichage prévu par l'article 35/12 de la loi du 12 avril 1965 relative à la protection de la rémunération des travailleurs, qu'il occupe en Belgique un ou plusieurs ressortissants d'un pays tiers en séjour illégal.

Par ailleurs, l'adjudicataire ou sous-traitant est tenu d'insérer, dans les contrats de sous-traitance qu'il conclurait éventuellement, une clause stipulant que :

- 1° le sous-traitant s'abstient de se rendre encore au lieu d'exécution du marché ou de poursuivre l'exécution du marché, lorsqu'une notification établie en exécution de l'article 49/2 du Code pénal social révèle que ce sous-traitant occupe un ressortissant d'un pays tiers en séjour illégal ;
- 2° le non-respect de l'obligation visée au point 1° est considéré comme un manquement grave dans le chef du sous-traitant, à la suite duquel l'entreprise est habilitée à résilier le contrat ;
- 3° le sous-traitant est tenu d'insérer, dans les contrats de sous-traitance, une clause analogue à celle visée aux points 1° et 2° et d'assurer que de telles clauses soient également insérées dans les contrats de sous-traitance ultérieurs.

---

## II.12 Rémunération due à ses travailleurs

Lorsque l'adjudicataire ou sous-traitant reçoit copie de la notification visée à l'article 49/1, alinéa 3, du Code pénal social, par laquelle il est informé d'un manquement grave à son obligation de payer dans les délais, à ses travailleurs, la rémunération à laquelle ceux-ci ont droit, cet adjudicataire ou sous-traitant s'abstient, avec effet immédiat, de se rendre encore au lieu d'exécution du marché ou de poursuivre l'exécution du marché, et ce jusqu'à ce qu'il présente la preuve à l'autorité adjudicatrice que les travailleurs concernés ont reçu l'intégralité de leur rémunération.

Il en va de même lorsque l'adjudicataire ou sous-traitant est informé :

- soit par l'adjudicataire ou par l'autorité adjudicatrice selon le cas de ce qu'ils ont reçu la notification visée à l'article 49/1, alinéa 1er, du Code pénal social, concernant cette entreprise ;
- soit via l'affichage prévu par l'article 35/4 de la loi du 12 avril 1965 relative à la protection de la rémunération des travailleurs.

Par ailleurs, l'adjudicataire ou sous-traitant est tenu d'insérer, dans les contrats de sous-traitance qu'il conclurait éventuellement, une clause stipulant que :

1° le sous-traitant s'abstient de se rendre encore au lieu d'exécution du marché ou de poursuivre l'exécution du marché, lorsqu'une notification établie en exécution de l'article 49/1 du Code pénal social révèle que ce sous-traitant manque gravement à son obligation de payer dans les délais, à ses travailleurs, la rémunération à laquelle ceux-ci ont droit ;

2° le non-respect de l'obligation visée au point 1° est considéré comme un manquement grave dans le chef du sous-traitant, à la suite duquel l'adjudicataire est habilité à résilier le contrat ;

3° le sous-traitant est tenu d'insérer, dans les contrats de sous-traitance, une clause analogue à celle visée aux points 1° et 2° et d'assurer que de telles clauses soient également insérées dans les contrats de sous-traitance ultérieurs.

### III. Description des exigences techniques

#### **Véhicule**

- Diesel
- Puissance minimum de 320 CV, couple de 1250 Nm entre 1200 et 1700 tr/min
- Norme de pollution minimum EURO 6D
- PTAC18 tonne
- Charge utile → +ou- 8700 kg (plaque DIN incluse)
- 4X4 (lames-lames)
- Empattement de 4200 mm
- Alternateur renforcé 120A
- 2 batteries 12v 155 Ah
- Réservoir à carburant de 220L et 35 L d'AdBlue
- Préchauffage pour filtre à carburant
- Echappement latéral côté droit
- Rockinger – attache remorque
- Coupe circuit électrique sur l'ensemble de l'installation
- Prévoir une formation sur l'utilisation du véhicule
- Livre de bord en français

#### **Boîte de transfert**

- Puissance de traction élevée et faibles vitesses possibles grâce à la gamme terrain
- La commande de la gestion de la boîte de transfert et des blocages de différentiel évite la commutation de la boîte de transfert de « Route » à « Tout-terrain » et vice-versa, de même que l'engagement de blocages de différentiel inter-ponts et inter-roues si cela devait entraîner des dommages. Cela permet d'éviter des dommages coûteux de la chaîne cinématique liés à de fausses manœuvres.

#### **Boîte automatique + boîte manuelle**

- La boîte de vitesses mécanique automatisée assurant automatiquement l'actionnement de l'embrayage, le passage de vitesse et la stratégie de passage des rapports.
  - 12 rapports marche avant et 2 rapports marche arrière (le passage rapide en marche arrière est uniquement manuel)
  - Possibilité de choisir entre le mode automatique ou le passage manuel des rapports
  - OD (Overdrive) : dernier rapport surmultiplié

#### **Circuit de freinage**

- Frein moteur avec une puissance de retenue de 138 kW
- ABS et ASR
- Freins pneumatiques à disques avant et arrière
- Dessiccateur d'air comprimé

#### **Cabine extérieure**

- Cabine spacieuse de +/- de 1620 mm de longueur, 2240 mm de largeur
- Cabine à basculement hydraulique
- Rétroviseurs électriques et chauffants (grand angle et rétro trottoir)
- Suspension de la cabine avec des ressorts spirales
- Verrouillage central des portes + vitres électriques gauche et droite
- Visière pare-soleil

- Plaque DIN avant et raccords électriques pour chasse-neige

### **Cabine intérieure**

- Conduite à gauche
- Climatisation
- Régulateur de vitesse
- Siège confort pneumatique pour le chauffeur
- Banquette convoyeurs pour 2 personnes (sièges individuels)
- Colonne de direction réglable en hauteur et inclinaison (verrouillage pneumatique)
- Vitres en dos cabine
- 2 prises 12v et 2 prises 24v
- Radio + bluetooth

### **Essieux**

- Ressorts AV paraboliques 7,5T
- Pont arrière à réducteurs planétaires et ressorts paraboliques de 11,5 tonnes
- Blocage de différentiel pont arrière
- Blocage de différentiel pour l'essieu avant avec bruiteur
- Stabilisateur avant et arrière

### **Roues et pneus**

- Pneus avant 315/80 R22.5 route et chantier
- Pneus arrière 295/80 R22.5 route et chantier
- Jantes acier
- Roue de secours

### **Eclairage**

- 2 gyrophares orange type « flash » LED sur le toit de la cabine
- 4 feux flash LED (2 à l'avant dans la calandre et deux à l'arrière en bout de châssis)
- 2 Phares de travail en dos cabine avec interrupteur séparé
- Eclairage service hiver sur face avant
- Feux latéraux

### **Divers**

- Le véhicule est équipé des accessoires nécessaires imposés par le code de la route (extincteur de 3 kg, trousse de secours, triangle, veste fluo, cric, ...)
- Prévoir striage rouge et blanc (calandre avant et tape cul de la benne)
- Le véhicule sera prêt à être utilisé et passé au contrôle technique

### **Benne basculante vers l'arrière**

- Dimensions :  
Longueur : 5.200 mm int.  
Largeur : 2.430 mm int.  
Hauteur : 500 mm int.
- Fond :  
Fond en acier anti-usure HARDOX 450  
2 x 5 crochets d'arrimage dans le fond.
- Paroi avant :  
Acier St 37 de 4 mm d'épaisseur.  
Hauteur 700 mm surmonté d'un protège cabine en tôle ajourée.

- Cotés rabattables :  
Ridelles en acier QSTE 690 avec ressorts de compensation  
Ridelles divisées en longueur, en plusieurs parties inégales rabattables manuellement à 180°. Hauteur de 500 mm.  
Charnière constituée d'un axe de pivot renforcé Ø 30 mm d'une pièce en Hertacétal, hautement résistant à l'usure.  
Profil de pied de ridelle arrondi qui épouse parfaitement le bord du plancher.  
Bords supérieurs en pointe.  
Fermeture des ridelles par système articulé à levier, poignée située en partie inférieure pour en faciliter l'accès.  
Montant intermédiaire amovible.
- Porte arrière :  
Type «PORTE FRANCAISE» (tape cul + 2 ouvrants) avec fermeture automatique, munie de 2 crochets et 2 broches de sécurité avec striage rétro-réfléchissant.  
Acier St 37 de 4 mm d'épaisseur.  
Hauteur 600 mm.  
Charnières avec graisseurs.
- Appareil hydraulique :  
1 vérin télescopique monté sous caisse pour MMA 18T avec soupape de sécurité.  
1 béquille de sécurité pour le soutien de la benne à vide.  
Angle maximum de levage de la benne vers l'arrière : +/-55°. Pompe et réservoir hydraulique.
- Commande :  
Montée et descente de la benne par un distributeur hydraulique à commande pneumatique avec position neutre et soupape de sécurité.  
Commande montée dans la cabine côté gauche du chauffeur, avec pictogramme.
- Accessoires :  
1 coffre inox (max 750 mm, suivant place disponible).  
Pare-chocs arrière fixe, homologué.  
Protections latérales en profils d'aluminium.  
Caissons éclairages.  
Bâche sur câbles  
Accès à la benne côté chauffeur.  
Crochets pour pelle et brosse.  
Remontage des feux latéraux fournis et raccordés par le fournisseur du camion.
- Peinture et finition :  
Galvanisation à chaud du faux châssis, des fixations et accessoires.  
Sablage et métallisation à chaud de la benne, 2 couches de primaire + 2 couches de finition en un seul ton RAL orange non métallisé.  
Bandes rétro-réfléchissantes sur les côtés et sur la porte arrière.  
Lettrage sur deux portières
- Prise de force  
PTO boîte de vitesse, fournie et montée avec ses commandes par le fournisseur du châssis camion

**Benne**

1. Tri benne
2. Ridelles planches aluminium anodisées de 50mm d'épaisseur, profils creux renforcés intérieurement. Epaisseur paroi intérieur 4.5mm, paroi vers l'extérieur 2.2mm.

**Option autorisée :**

- Lame de déneigement :

Lame de déneigement en acier avec bord d'attaque en caoutchouc.

Largeur minimum de 270 cm.

Hauteur minimum de 80 cm.

Inclus plaque DIN correspondant à celle du camion et unité de contrôle électro hydraulique.

Inclinaison gauche/droite de la lame par vérin.

Boitier de commande à placer dans la cabine.

Feux de gabarit de la lame.

Pieds de dépose.

Couleur RAL2011.

Garantie de 2 ans.



**ANNEXE A: FORMULAIRE D'OFFRE**

OFFRE DE PRIX POUR LE MARCHÉ AYANT POUR OBJET  
"ACHAT D'UN CAMION POUR LE SERVICE TECHNIQUE"

Procédure ouverte

*Important : ce formulaire doit être complété dans son intégralité, et signé par le soumissionnaire. Le montant total de l'offre doit être complété en chiffres ET en toutes lettres.*

Personne physique

Le soussigné (nom et prénom) :

Qualité ou profession :

Nationalité :

Domicile (adresse complète) :

Téléphone :

GSM :

Fax :

E-mail :

Personne de contact :

**Soit (1)**

Personne morale

La firme (dénomination, raison sociale) :

Nationalité :

ayant son siège à (adresse complète) :

Téléphone :

GSM :

Fax :

E-mail :

Personne de contact :

représentée par le(s) soussigné(s) :

(Les mandataires joignent à leur offre l'acte authentique ou sous seing privé qui leur accorde ses pouvoirs ou une copie de la procuration. Ils peuvent se borner à indiquer le numéro de l'annexe du Moniteur belge qui a publié l'extrait de l'acte concerné.)

**Soit (1)**

Groupement d'opérateurs économiques

Les soussignés en groupement d'opérateurs économiques pour le présent marché (nom, prénom, qualité ou profession, nationalité, siège provisoire) :

S'ENGAGE(NT) À EXÉCUTER LE MARCHÉ CONFORMÉMENT AUX CLAUSES ET CONDITIONS DU CAHIER DES CHARGES DU MARCHÉ PUBLIC SUSMENTIONNÉ (A.D. CAMION 2019) :

pour un montant de :

(en chiffres, TVA comprise)

.....

(en lettres, TVA comprise)

.....  
.....

% TVA

.....

Informations générales

Numéro d'immatriculation à l'ONSS :  
Numéro d'entreprise (en Belgique uniquement) :

Sous-traitants

Il sera fait appel à des sous-traitants : OUI / NON (*biffer les mentions inutiles*)

Personnel

Du personnel soumis à la législation sociale d'un autre pays membre de l'Union européenne est employé :

OUI / NON (*biffer les mentions inutiles*)

Cela concerne le pays membre de l'UE suivant :

Paiements

Les paiements seront effectués valablement par virement ou versement sur le compte (IBAN/BIC) ..... de l'institution financière ..... ouvert au nom de .....

Documents à joindre à l'offre

- À cette offre, sont également joints :
- les documents datés et signés, que le cahier des charges impose de fournir ;
  - les modèles, échantillons et autres informations, que le cahier des charges impose de fournir.

Fait à .....

Le .....

Le soumissionnaire,

Signature : .....

Nom et prénom : .....

Fonction : .....

Note importante

Les soumissionnaires ne peuvent se prévaloir des vices de forme dont est entachée leur offre, ni des erreurs ou omissions qu'elle comporte (article 82 de l'arrêté royal du 18 avril 2017).

**(1) Biffer les mentions inutiles**